

Les préoccupations de l'amiral Christophe Prazuck, Chef d'état-major de la Marine

Article rédigé par *Christophe Prazuck*, le 04 octobre 2017

source [ASAF]

"Nos contrats opérationnels officiels datent du Livre blanc de 2013 et sont largement dépassés. Le Livre blanc nous demandait ainsi de réaliser deux missions permanentes, la dissuasion et la protection, et d'être déployés sur deux théâtres d'opération – contre cinq dans les faits aujourd'hui... Ensuite, le format de la marine, aux termes du Livre blanc, doit baisser. Nous devrions disposer de quinze frégates en 2030 contre dix-sept aujourd'hui alors que, clairement, depuis 2015, les engagements pour lutter contre le terrorisme et pour faire face au retour des États puissances augmentent. Les courbes se croisent, ce qui doit nous inviter à réfléchir. Enfin, le *tempo* des opérations, depuis 2015, s'est considérablement accéléré, ce qui entraîne une usure des matériels préoccupante.

À partir de 2008, nous avons fait le pari que certains types de bâtiments pourraient voir leur durée de vie prolongée. Il faut admettre que, pour certains d'entre eux, nous avons perdu notre pari. Par exemple, outremer, nous n'avons plus que quatre patrouilleurs au lieu de huit, et je sais qu'en 2021 je n'en aurai plus que deux ; or ces navires nous servent à exercer notre souveraineté dans les zones économiques exclusives. D'autres patrouilleurs, presque quarantenaires, sont aussi déployés aujourd'hui en Méditerranée devant la Libye dans le cadre de l'opération Sophia, dans le cadre de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX). L'une de mes priorités est donc d'accélérer le programme « Bâtiment de surveillance et d'intervention » (*BATSIMAR*), visant au renouvellement de ces deux classes de bâtiments.

Je pourrais également, en matière capacitaire, évoquer les pétroliers ravitailleurs, les hélicoptères...

Monsieur le président. Les pétroliers ravitailleurs ne sont pas aux normes.

Amiral Christophe Prazuck. En effet, si nos pétroliers étaient civils, ils n'auraient pas le droit de naviguer. Quant aux hélicoptères, les Alouette III volaient déjà à l'époque de Fantômas... (Sourires.) »

Extrait de l'audition de l'amiral Christophe PRAZUCK

Chef d'état-major de la Marine

Texte du 26 juillet 2017

mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale le 17 septembre 2017